

# PARLONS FAIR-PLAY



20  
TERRE  
DE JEUX  
24

La newsletter #15  
du Comité Français du Fair Play  
Membre de l'EFPM



FAIR PLAY  
SPIRIT OF  
SPORT

## ÉDITO

Octobre 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Cette newsletter revient en détail sur notre guide européen GREIS (Guide de recommandations pour l'éthique et l'intégrité dans le sport), qui a été présenté avec notre partenaire italien à Rome le 26 septembre dernier. Le chapitre 3 consacré à l'intégrité est présenté en détail dans cette newsletter.

Ce guide fera l'objet d'une présentation officielle au CNOSF avec le président David LAPPARTIENT en décembre prochain, avant d'être transmis officiellement à l'Union européenne.

Notre cérémonie annuelle des IRIS du Sport approche et sera l'occasion de mettre à l'honneur cette année de nombreux lauréat(e)s : 15 pour un Prix, 18 pour un Diplôme d'Honneur et 3 Lettres de félicitations. Une année exceptionnelle avec de beaux champions, dirigeants, journalistes, etc. et même un ancien Ministre qui auront, au cours de leur carrière, mis en valeur le fair-play et un sport sans violence.

Bien sportivement.

Jean-Pierre MOUGIN,  
Président du CFFP



# L'INTÉGRITÉ, TROISIÈME PILIER D'UN SPORT DIGNE DE CE NOM

*Le président du CFFP, Jean-Pierre MOUGIN, s'est rendu à Rome le 26 septembre pour présenter le Guide de recommandations pour l'éthique et l'intégrité dans le sport (GREIS), dont le troisième chapitre est désormais formalisé.*

Cet ouvrage est financé par l'Union européenne dans le cadre d'un appel à projets Erasmus Sport. La conférence a eu lieu à deux voix, en l'occurrence celle du partenaire italien du CFFP, la Fondation Lazio. Et ce, en présence de sa présidente Gabriella BASCELLI, de son vice-président Federico EICHBERG (par ailleurs Chef de cabinet du Ministre des entreprises en Italie) et de Maria Luisa SAPONARO, coordinatrice du projet. « C'est un jour important qui concrétise la solidarité européenne dans le monde du sport et qui permettra, avec nos amis italiens de la Fondation Lazio, de présenter à l'Union européenne (UE) une réponse efficace aux dérives rencontrées aujourd'hui dans les domaines de l'éthique et de l'intégrité dans le sport », a insisté Jean-Pierre MOUGIN.

La version finale du document sera déposée auprès de l'UE en janvier prochain.

En juin dernier, le GREIS avait fait l'objet d'un premier exposé au siège du CNOSF. La rédaction des deux premières parties du Guide, respectivement consacrées, d'une part, aux valeurs du sport, et d'autre part, à l'éthique et aux déviations comportementales, était achevée mais pas celle de la troisième et dernière partie, qui a trait à l'intégrité.

En voici donc le canevas axé sur les préconisations qui s'imposent aux divers acteurs afin de contrer les diverses menaces, chacune étant l'objet d'un décryptage fouillé. .../...

## Partie 3 L'intégrité

### La corruption L'engagement des acteurs du sport

- Mettre en place, par les structures fédérales, un plan anticorruption, si possible à partir du référentiel d'une agence anticorruption.
- Respecter les normes et les procédures de fonctionnement fédérales.
- Refuser de participer à toute activité qui ne soit pas légale ou transparente.
- Signaler à sa hiérarchie les cas de corruption dont on est témoin et protéger les lanceurs d'alerte.
- Interdire la prise de décision de façon individuelle.
- Savoir refuser des avantages substantiels pouvant influencer ses interlocuteurs, plus particulièrement à l'occasion de prises de décisions importantes (signature de contrat, etc.).
- Privilégier l'intérêt collectif.
- Avoir un comportement éthique.

### Les conflits d'intérêts

#### L'engagement des acteurs du sport

- Mettre en place, par les structures fédérales, un dispositif de lutte contre les conflits d'intérêts à communiquer auprès de tous les acteurs du sport.
- Respecter les normes de fonctionnement et de comportement relatives à la prévention des conflits d'intérêts et, plus généralement, adopter un comportement éthique.
- Connaître les risques de conflits d'intérêts liés à son activité et à son environnement, ce qui implique d'analyser sa situation personnelle au regard des liens avec les prestataires, les clients et les partenaires.
- Déclarer aux instances fédérales ses liens d'appartenance et ses intérêts directs et indirects s'ils sont de nature à favoriser l'apparition de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte à l'accomplissement de ses obligations envers la fédération.
- Refuser de participer à toute activité présentant des risques de conflits d'intérêts.
- Signaler les situations potentielles, apparentes ou avérées de conflits d'intérêts.
- Savoir refuser des avantages substantiels pouvant altérer son objectivité et son intégrité.
- Privilégier l'intérêt général.
- Avoir un comportement éthique. .../...

# Les manipulations, les paris illicites, les trucages et les tricheries

## L'engagement des acteurs du sport

### La gouvernance fédérale

- Établir un plan de lutte pour prévenir et combattre les manipulations, les paris illicites, les trucages et les tricheries.
- Centraliser, au sein de la direction juridique des instances fédérales, les dispositions juridiques nationales et internationales édictées pour combattre les manipulations, les paris illicites, les trucages et les tricheries. Puis mettre ce corpus à disposition des acteurs du sport.
- Mettre en place une organisation spécifique en nommant un responsable intégrité et des relais dans les structures déconcentrées.
- Sanctionner les fautifs, favoriser la remontée d'information et protéger les lanceurs d'alerte.
- Exiger la transparence et prôner l'intérêt général.

### Les autres acteurs du sport

- S'interdire de manipuler intentionnellement le déroulement et/ou les résultats d'une compétition sportive dans le but d'en tirer un avantage ou un intérêt.
- S'interdire de parier sur une compétition de sa discipline sportive, de parier sur un site non agréé, de prendre une participation dans un opérateur de paris en ligne.
- Refuser toute promesse ou offre de présent, de don, de faveur ou d'avantage quelconques visant à modifier le déroulement normal d'une épreuve ou d'une compétition.
- S'interdire d'accepter des cadeaux ou tout autre avantage en échange de faveur permettant à un tiers d'avoir accès à des informations privilégiées au risque d'être poursuivi et sanctionné pour des faits de corruption.

- S'abstenir d'encourager un acteur du sport à manipuler, parier illicitement, truquer ou tricher.
- Ne pas révéler des informations d'initié à un tiers pour la prise de paris sportifs.
- Privilégier l'intérêt de la fédération sportive.
- Avoir un comportement éthique en respectant les dispositions des Codes d'éthique et du Guide de recommandations pour l'éthique et l'intégrité dans le sport (GREIS).

## Le dopage

### L'engagement des acteurs du sport

#### La gouvernance fédérale

- Établir un plan de lutte pour prévenir et combattre le dopage.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du sport en leur rappelant la Charte d'éthique et de déontologie du sport concernant notamment la prévention et la lutte contre le dopage, ainsi que les engagements de chacun(e) pour éradiquer ce fléau.
- Alerter, en collaboration avec les professionnels de santé, les sportifs des dangers du dopage sur la santé et des sanctions pénales encourues.
- Former les entraîneurs à tous les différents aspects du dopage.
- Sensibiliser les acteurs du sport et plus particulièrement les jeunes pratiquants au droit à la protection des athlètes propres.
- Centraliser les dispositions juridiques nationales et internationales édictées pour combattre le dopage et mettre ce corpus à disposition des acteurs du sport.
- Mettre en place une organisation spécifique pour lutter contre le dopage (formation, commission de prévention contre le dopage, etc.) et nommer un relais au sein de chaque structure déconcentrée.
- Sanctionner les fautifs (auteurs d'actes de dopage, incitateurs et ceux qui n'ont pas informé les autorités compétentes), favoriser la remontée d'informations et protéger les lanceurs d'alerte. .../...

### Les sportifs

- Être responsable de sa consommation de compléments alimentaires et de médicaments en se montrant vigilant(e) et en vérifiant leur composition.
- Informer les contrôleurs des compléments alimentaires et des médicaments absorbés et signaler aux autorités compétentes tout problème de qualité ou d'étiquetage.
- Suivre très précisément les conditions (délais de prélèvement et de contrôle, obligation de localisation), mais également signaler systématiquement les situations qui ont entraîné ou qui pourraient entraîner leur non-respect.
- Éviter de recourir aux services ou aux conseils de personnes non fiables.
- Signaler aux autorités compétentes les faits de dopage dont on a connaissance, ainsi que les tentatives de passage à l'acte suggérées par des personnes de son entourage.
- Bannir le dopage en tant que devoir moral.

### Les entraîneurs

- Informer les sportifs et leur entourage des dangers du dopage et des sanctions encourues.
- Avoir conscience du rôle privilégié d'éducateur en conseillant et en sensibilisant les sportifs aux valeurs du sport et aux bonnes pratiques (respect de la Charte d'éthique et de déontologie du sport).
- Faire connaître les règles imposées (procédures de localisation, de contrôle et de prélèvement) aux sportifs dans le cadre du contrôle antidopage et surveiller leur bonne exécution.
- S'informer régulièrement des normes juridiques et des règlements disciplinaires.
- Se former continuellement à tous les aspects du dopage en participant aux programmes organisés par la fédération.
- Réagir systématiquement en cas de faits de dopage, avérés ou non, en alertant, le cas échéant, les autorités compétentes.
- Être exemplaire en s'interdisant d'avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs du sport.

### Les médecins

- Éduquer les sportifs et toutes les personnes susceptibles d'être concernées par le dopage dans le cadre de la prévention de ce fléau.
- Respecter les règles scientifiques appropriées pour soigner les sportifs concernés par un traitement consécutif à une pratique dopante en leur proposant les soins préventifs ou curatifs les plus adaptés, y compris la prise en charge par des spécialistes.
- Alerter les instances des faits présumés ou avérés de dopage.
- S'interdire de prescrire, d'administrer, d'appliquer, de céder ou d'offrir, sans raison médicale dûment justifiée, des méthodes ou des substances inscrites sur la liste élaborée en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage.
- Avoir une connaissance précise de la composition de la liste desdites substances et en informer le sportif ainsi que son entourage.
- S'interdire de produire, fabriquer, importer, exporter, transporter, détenir ou acquérir, aux fins d'usage par un athlète sans raison médicale dûment justifiée, des substances illicites.
- S'interdire de s'opposer, par quelque moyen que ce soit, aux mesures de contrôle et aux procédures antidopage prévues par le Code du sport.
- Préserver l'intégrité de tout élément relatif au contrôle, à l'échantillon ou à l'analyse relatifs au contrôle antidopage.
- S'engager dans le combat contre le fléau du dopage. ■■■



# SAMUEL DUCROQUET :

**« METTRE LE SPORT AU CŒUR  
DE NOTRE ACTION ET DE NOTRE  
COOPÉRATION INTERNATIONALE »**

*L’Ambassadeur pour le sport détaille ses missions souvent méconnues du grand public et qui, pourtant, reflètent plus que jamais l’enjeu politique et sociétal du sport. A fortiori à moins d’un an des Jeux de Paris 2024.*

## **Quels sont les contours de votre fonction ?**

Elle comporte plusieurs missions. La plus ancienne est de mettre le sport au cœur de notre action et de notre coopération internationale au même titre que la coopération culturelle, scientifique, politique etc. Le sport étant devenu un enjeu international majeur, il paraissait pertinent d’avoir une personne qui puisse incarner et stimuler cette forme de coopération internationale entre le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, nos ambassades et nos partenaires à l’international. C’est la substance même du rôle de l’ambassadeur pour le sport. Par ailleurs, dans le contexte actuel, c’est aussi quelqu’un qui a vocation à animer et à coordonner l’action du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères dans le cadre plus conjoncturel de la préparation des grands événements sportifs. Et ce, pour tout ce qui a trait aux aspects consulaires, protocolaires, à la communication internationale, ou encore à la gestion de crise pour assurer le continuum de sécurité entre l’État et, notamment, Paris 2024. En matière de communication, cela implique de se coordonner au niveau interministériel pour identifier les outils de veille et élaborer les argumentaires appropriés en cas de besoin. Dans le contexte actuel, il y a donc une volonté de mettre le ministère en ordre de marche pour répondre pleinement aux exigences de l’organisation de ces grands événements sportifs.

## **Concrètement, comment tout cela se matérialise ?**

En étant en lien permanent avec nos ambassades et nos consulats généraux à l’étranger pour les accompagner dans l’utilisation du sport comme outil de coopération avec les pays dans lesquels ils travaillent. Pour cela, nous mettons à leur disposition les outils du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères en matière de coopération. Il s’agit d’outils consacrés au développement, qui permettent de monter des projets innovants avec des acteurs locaux ou français dans le domaine du sport et, plus largement, de la coopération internationale. Ainsi, les ambassades soumettent-elles des projets au ministère, lequel est chargé de les accompagner, notamment grâce à des financements dédiés. .../...

Nous avons ainsi financé des projets relatifs au football féminin irakien, au sport et à la jeunesse au Ghana, à l’inclusion par le sport au Togo. Autre exemple, donner accès à tous les outils de coopération décentralisée dont a la charge une délégation dédiée du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères. Cela permet de faciliter les jumelages entre les collectivités françaises et étrangères dans le domaine du sport. Sans compter la mise à disposition, à l’étranger, d’experts techniques dont on accompagne le recrutement en vue d’une mise à disposition à un ministère des Sports comme au Cameroun, à un comité d’organisation au Sénégal en vue des JOJ 2026, ou encore à un comité olympique comme au Gabon. Enfin, en 2018, le mandat a été donné à l’Agence française de développement (AFD) de se mobiliser autour des questions de développement via le sport. De très nombreux projets voient le jour chaque année grâce à sa mobilisation, notamment sur le continent africain.

## “**Nos ambassades ont été très nombreuses à être labellisées Terre de Jeux**”

### **Quid de votre contribution à la préparation des grands événements sportifs ?**

Là, on est sur une ingénierie interne et quasi-quotidienne pour mettre en place des dispositifs adéquats. Sur le plan consulaire, en ce qui concerne les Jeux de Paris 2024, il s’agit de préparer le dispositif de délivrance des visas à tous les membres de la famille olympique et paralympique mais aussi aux simples visiteurs, spectateurs, touristes sur le territoire national. Cela implique de mettre en place des dispositifs efficaces et précis. C’est dans ce contexte qu’a été créé, en lien avec le ministère de l’Intérieur et en étroite coordination avec les partenaires de Paris 2024, le consulat olympique. Sur le plan protocolaire, l’objectif est de préparer les modalités d’accueil et de séjour des chefs d’État et de Gouvernement, ainsi que des ministres des Sports pendant les JOP. C’est une coresponsabilité partagée avec le Comité d’organisation des JOP (COJOP). Là, il convient de déterminer la qualité du traitement qui leur sera réservé, que ce soit leur départ et leur arrivée, les conditions de transport, de sécurité, etc. Sachant que, parallèlement, il conviendra de donner suite et de préparer les nombreuses demandes d’entretiens bilatéraux avec le Président de la République ou la Première ministre. Enfin, il nous faut ne pas négliger la portée internationale de notre communication sur les JOP, ni le traitement réservé aux journalistes étrangers, qu’ils soient accrédités ou non. Il en va de l’image de notre pays sur la scène internationale.

### **Qu’allez-vous mettre plus particulièrement en place dans l’optique des JOP 2024 ?**

Nous travaillons beaucoup avec la Direction des relations internationales du comité d’organisation des Jeux de Paris 2024. Dans ce cadre, nous avons décidé, il y a plusieurs années, de mobiliser l’ensemble de notre réseau diplomatique, en l’occurrence nos ambassades, en les labellisant Terre de Jeux 2024. Cela permet d’agréger sous une même appellation l’ensemble de leurs initiatives en matière de sport et de promotion des Jeux de Paris 2024. En faisant vivre les Jeux au-delà de nos frontières nationales et en mobilisant la communauté française et francophile à l’étranger, nous souhaitons utiliser le sport comme un outil favorisant pour mieux vivre ensemble, se rassembler et se rapprocher. En outre, ce label leur offre la possibilité d’accéder à .../...

des programmes mis en place par Paris 2024, qui ont trait aux volontaires, à la billetterie, au gain de dossards pour le marathon pour tous, etc. Cela témoigne également de notre volonté d’ouverture affirmée d’associer aux JOP 2024 le plus grand nombre de nos communautés à l’étranger.

“**Nous sommes dans une optique d’accès juste et équitable au sport.**”

### **De quelle manière concourez-vous à la promotion des valeurs du sport de l’olympisme et du fair-play ?**

Lorsque l’on déploie notre diplomatie sportive, on déploie évidemment, par la même occasion, les valeurs qui sont les nôtres. Par exemple, un projet de coopération internationale déployé avec les moyens du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères s’articulera autour d’objectifs précis comme la sensibilisation aux questions de handicap, au développement durable, à la lutte contre les violences, à la promotion de l’émancipation des femmes, à l’éradication de la pauvreté, etc. Ce sont là des critères très forts sur la base desquels nous étudions la faisabilité des dossiers. Cependant, nous ne sommes pas là dans une logique de coercition, mais de partenariat et de coconstruction. Cela inclut, de surcroît, le champ de la professionnalisation du secteur sportif et celui de la gestion des infrastructures du sport de haut niveau. Dans tous les cas, nous travaillons avec un écosystème associatif et institutionnel (fédérations, etc.) et d’experts (Insep), dont les acteurs mettent à contribution leurs compétences dans certains pays, encore une fois dans une démarche partenariale. Ces valeurs se reflètent d’ailleurs très bien dans les objectifs que poursuivent d’autres acteurs tels que le CIO ou le Comité d’organisation des Jeux de Paris 2024.

### **Quelle place occupe plus spécialement le fair-play ?**

Lorsqu’on le conçoit comme le respect de l’adversaire et de l’équité des rencontres sportives, on est là davantage dans le haut niveau ou la compétition. En ce qui nous concerne, le sport peut être vu comme un moyen, un levier puissant. Nous sommes plutôt dans une optique d’accompagnement avec nos partenaires, qu’il s’agisse de pratique sportive pour tous, du renforcement des capacités ou d’accès juste et équitable au sport, parfois via la construction d’infrastructures. C’est plutôt sous cet angle-là qu’il faut considérer notre action et donc notre vision du fair-play.

Cette acception est, au demeurant, complémentaire de l’action et des missions du Comité Français du Fair Play (CFFP) avec lequel nous poursuivons des objectifs similaires, même si nous ne sommes pas appelés à collaborer directement avec lui.

Plus largement, le déploiement de cette coopération sportive permet d’échanger avec les nouvelles générations, avec de nouveaux interlocuteurs comme les instances sportives, les comités nationaux olympiques et paralympiques, les réseaux d’anciens sportifs, les entrepreneurs de l’économie du sport, etc. Autant d’acteurs qu’il est important que nous, diplomates, puissions également connaître afin de comprendre les populations des pays dans lesquels nous déployons notre action. ■



FONDATION  
DU  
FOOTBALL

# LE FONDATION DU FOOTBALL POUR UN FOOTBALL À VISAGE HUMAIN

*Le Fondation du football a vu le jour en 2008. Sa fonction : être un fonds de dotation du football français dédié aux actions de responsabilité sociétale. Le tout en complémentarité avec les instances nationales. La défense du fair-play fait partie de ses missions.*

Le Fondation du football a vocation à initier des actions innovantes visant à promouvoir une vision citoyenne du football, à en rappeler les vertus éducatives tout en encourageant l'innovation sociale et le développement durable. Pour cela, via le LAB, laboratoire d'innovation sociale, il conçoit et déploie ses propres actions en s'appuyant sur un réseau de clubs pilotes et en s'inspirant des initiatives qu'ils développent.

Cinq axes sont plus particulièrement mis à l'honneur :

- valoriser et mieux faire connaître le rôle sociétal et citoyen du football,
- concevoir des programmes d'innovation sociale dans le football,
- utiliser le football comme levier éducatif et vecteur d'apprentissage de la citoyenneté,
- mettre au premier plan les valeurs fondamentales du football : le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité,
- aider les clubs à structurer un véritable projet de vie au-delà du projet sportif et encourager la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques identifiées au sein des clubs.

Pour cela, différentes thématiques ont été identifiées avec, pour chacune, des programmes dédiés. Exemples non exhaustifs :

## ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

Tout part du constat que « les clubs de football jouent le rôle de troisième lieu d'éducation après l'école et la famille, en accueillant chaque année plus de deux millions de licenciés », suggère le Fondation du Football. A l'aune de ce constat, il entend développer un corpus commun et partagé sur les questions éducatives et citoyennes à l'intention des dirigeants, des éducateurs et des bénévoles.

Ainsi, le Programme Éducatif Fédéral (PEF) a pour objectif d'utiliser le football comme levier pédagogique et éducatif et d'encourager les clubs à structurer un véritable projet de vie, au-delà de l'aspect sportif. Et ce, en mettant en avant plusieurs notions phares que sont la culture foot, l'engagement citoyen, l'environnement, ou encore le fair-play. En ce qui concerne ce dernier, le PEF ambitionne d'entretenir et de promouvoir l'esprit fair-play sur, mais également autour des terrains. L'enjeu est d'inculquer la bonne attitude à adopter pour les jeunes et les moins jeunes. Le tout au moyen de fiches s'adressant à l'ensemble des catégories d'âge et destinées à induire un état d'esprit positif parmi les licenciés. Les intitulés de ces fiches sont éminemment signifiants : .../...

respecter les arbitres ; respecter ses partenaires et son éducateur(trice) ; supporter son équipe en respectant les autres ; respecter les adversaires ; jouer sans tricher ; faire preuve d'abnégation et de combativité ; faire preuve de volonté de progresser ; rester concentré(e) ; se comporter avec élégance sur et en dehors du terrain.

L'Open football club, lui, se veut une incitation à l'ouverture civique et culturelle. Il est destiné aux centres de formation des clubs professionnels et aux pôles espoirs féminins et masculins. Élaboré autour de quarante-huit ateliers mobilisant des partenaires-experts, il a pour objectifs de permettre aux jeunes footballeurs(-euses) de s'ouvrir vers l'extérieur en balayant divers champs (découverte culturelle, éthique et réseaux sociaux, engagement solidaire, ouverture civique, insertion professionnelle, prévention santé, etc.) et de les préparer à leur reconversion professionnelle.

## MIXITÉ ET DIVERSITÉ

Depuis la saison 2018-2019, la FDJ et le Fondation du Football organisent l'appel à projets « Buts pour Elles » afin de soutenir la féminisation du football. En 2022, chaque but marqué, lors des douze dernières journées de Ligue 1, par les deux clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique lyonnais et l'Olympique de Marseille, a été converti en don de cinq cents euros destiné à promouvoir la féminisation de la discipline. En l'occurrence, en soutenant les initiatives les plus pertinentes des clubs amateurs en faveur du football féminin et de sa médiatisation, de l'accès à la pratique pour toutes, de la féminisation de la gouvernance et du chemin menant à la performance.

## SOLIDARITÉ ET INCLUSION

« En raison de son universalité, le football a été directement affecté par l'intensification des flux migratoires à travers le monde », rappelle le Fondation du Football. Conséquence de cette arrivée de personnes déplacées, « pour favoriser leur intégration dans la société, des centaines de clubs de football se sont organisés pour permettre à des réfugiés de pratiquer ce sport ».

D'où l'idée d'éditer le guide « Football & Réfugiés », fruit de l'identification des intégrations réussies çà et là et du besoin, exprimé par de nombreux clubs, de disposer d'un document de référence facilitant l'accueil de réfugiés au sein de leur structure.

Cet ouvrage vise donc à informer ceux qui souhaitent mettre en place un projet d'inclusion au travers de la pratique du ballon rond à l'intention des personnes déplacées, qu'elles soient majeures ou mineures. Ce qui commande de :

- conseiller les clubs en les aidant à instaurer les meilleures conditions d'accueil possibles ;
- les informer du cadre légal et des outils à disposition déjà existants ;
- partager les bonnes pratiques en vigueur en la matière sur l'ensemble du territoire.

## LE BÉNÉVOLAT

Conscient du déficit d'outils à disposition des clubs pour attirer de nouveaux bénévoles, les former et les accompagner dans leurs missions, le Fondation du Football a rassemblé et synthétisé les informations et les documents utiles sur le sujet. Le tout au sein d'un guide d'accompagnement intitulé « So Bénévole », conçu en lien étroit avec les clubs, les instances du ballon rond et des spécialistes du bénévolat. L'objectif est de proposer une boîte à outils qui permette aux dirigeants de club de disposer d'aides méthodologiques, de fiches pratiques et d'exemples d'actions à mettre en œuvre.

### PARLONS FAIR-PLAY,

la newsletter du Comité Français du Fair Play.

**Directeur de la publication :** Jean-Pierre MOUGIN

**Comité éditorial :** Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI

**Rédacteur en chef :** Alexandre TERRINI

**Maquette :** ART.tiff-Act

RETROUVEZ NOUS SUR :



**ADHÉREZ AU CFFP  
ET DEVEZ AMBASSADEUR DU  
FAIR-PLAY**

